



Conditions d'admission et de livraison Valorisation souterraine de Bernbourg (État au : 1^{er} décembre 2020)

Critères d'exclusion

Les déchets suivants présentant au moins une des caractéristiques mentionnées ci-dessous ne pourront pas être admis :

- déchets radioactifs,
- déchets réactifs à la roche saline,
- déchets contaminés par des agents pathogènes de maladies contagieuses,
- déchets toxiques au contact et / ou en cas d'inhalation,
- déchets à forte odeur ou déchets malodorants,
- déchets explosibles et / ou explosifs,
- déchets facilement inflammables, inflammables et autocombustibles,
- déchets dégageant des liquides,
- déchets qui forment des mélanges gazeux auto-inflammables, toxiques ou explosifs dans les conditions de stockage données,
- déchets qui provoquent des réactions dangereuses entre eux (y compris les déchets emballés dans des récipients),
- déchets qui dépassent les concentrations limites admises en matière de poussières.

Les matériaux de remblaiement doivent répondre aux critères d'aptitude admis par le plan applicable en cas de conditions de service particulières.

Informations concernant la procédure de justification / notification

- La valorisation souterraine de Bernbourg (VS BE) a le droit d'admettre des déchets provenant d'Allemagne après confirmation par les autorités conformément aux règlements de justification.
- Une notification est nécessaire pour les déchets qui ne proviennent pas d'Allemagne.
- Veuillez nous contacter concernant les documents à remettre.
- La déclaration d'admission de la VS BE se fonde sur la déclaration remise par le producteur de déchets ainsi que sur les résultats de l'analyse effectuée sur un échantillon représentatif des déchets. L'admission des déchets en ce qui concerne l'innocuité au niveau sanitaire pour l'industrie minière et pour le travail ainsi que l'aptitude au niveau de la mécanique du sol repose sur les avis d'experts d'organismes spécialisés reconnus.

Il convient d'informer la VS BE par écrit dans les plus brefs délais si des variations importantes surviennent par rapport aux déclarations faites en ce qui concerne la nature, la quantité et la provenance des déchets.



Documents d'accompagnement nécessaires

- Les documents d'accompagnement nécessaires se basent sur la nature et la provenance des déchets ainsi que sur les dispositions légales. **Il convient de les remettre entièrement remplis à l'admission.**
- En cas de livraisons depuis l'étranger, il faudra aussi la lettre de voiture et le document de mouvement / formulaire d'accompagnement.
- **Au-delà des dispositions légales, il faut indiquer sur les documents d'accompagnement la nature de l'emballage, le mode de livraison ainsi que le code K+S.**
- Si la fiche de pesée devait manquer, une pesée sera effectuée lors de l'admission. Les frais seront facturés.
- **Dans le cas contraire, nous sommes en droit de refuser la livraison.**
- En cas de livraisons depuis l'Allemagne :
Formulaires d'identification¹, instruction écrite, fiche de pesée ainsi que certificat ADR en cas de matières dangereuses.

Emballage des déchets

- **Le type d'emballage pour les déchets est défini de manière contraignante dans le cadre de la procédure de justification / notification.**
- **Chaque récipient doit porter sur deux côtés opposés le marquage lisible et durable du code K+S**
- En cas de matières dangereuses, l'emballage doit répondre aux dispositions ADR et il doit porter un marquage conformément au règlement allemand relatif aux substances dangereuses GefStoffV et à la directive 67/548/CEE.
- **Les grands récipients vrac souples doivent être indéformables, étanches à la poussière, intacts et propres à l'extérieur.**
- Indications concernant le grand récipient vrac souple :
 - Facteur de sécurité SF 5:1 ou meilleur,
 - Surface env. 800 x 800 à 1 000 mm,
 - Contenance de 1 000 l, 1,4 m de haut au maximum
 - Revêtement
 - Livraison sur palette

¹ Conformément aux règlements de justification, les formulaires d'identification doivent être tenus sous forme électronique en cas de déchets dangereux



Livraison des déchets

Heures d'ouverture pour livraisons par camion

Lu. : entre 14 h 30 et 18 h 45

Ma.-ve. : entre 06 h 30 et 18 h 45

Les délais de livraison doivent être coordonnés à temps par e-mail avec la VS BE :

E-mail : benjamin.gross@k-plus-s.com et en Cc : christian.planert@k-plus-s.com

Il convient de communiquer par téléphone le moment de livraison le plus précis possible :

Téléphone : +49 (176) 1234 8135

Livraison par camion :

- Les camions avec grands récipients vrac souples sur palettes doivent pouvoir être déchargés par le côté (camions avec parois latérales rabattables sur le côté). Il faut sécuriser les points d'ancrage de façon qu'ils ne s'usent pas par frottement

- Des accords particuliers divergeants sont possibles.

Les chauffeurs de camion doivent disposer de connaissances de base de la langue allemande afin de pouvoir comprendre les consignes de sécurité. Les consignes de sécurité doivent être respectées. Il convient de disposer dans le véhicule d'un équipement de protection individuelle comme gants de protection, casque, lunettes de protection et il faut les porter dès que l'on accède à l'enceinte de l'entreprise. Il faut également avoir sur soi masque et gants et les porter au besoin.

Admission des déchets dans la VS BE

- Un contrôle d'admission est effectué lors de chaque livraison de déchets. Le contrôle, déchargement inclus, dure env. 45 minutes. La VS n'assume aucune responsabilité pour le respect de cette indication de temps.

- Les déchets qui ne correspondent pas à la déclaration dans l'enregistrement de gestion des déchets ou dans la notification ainsi que dans les indications dans les suppléments peuvent être refusés.

- La VS n'assume aucune responsabilité pour tout endommagement résultant des points suivants lors du déchargement des camions :

- palettes / chargements mal chargés, endommagés ou ayant glissé

- Des frais seront facturés pour toute livraison défectueuse